



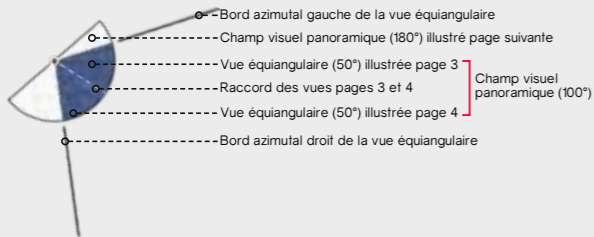
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Périgné et Teillat	Depuis la RD 740, à la sortie du hameau du Teil, la vue sur les cultures est entrecoupée par quelques arbres isolés. En raison de l'ondulation du relief et d'un talus le long de la route, la vue en direction du projet est assez courte. Les parcs existants sont ici masqués, en revanche, le projet éolien de la Cersaie apparaît, toutefois tronqué par le relief. Seules les pales sont visibles depuis ce point de vue mais la hauteur de la culture pourra modifier la prégnance du projet. De plus, pour l'automobiliste circulant sur la départementale, la vitesse de déplacement atténue la visibilité du projet. L'impact paysager du projet de la Cersaie est qualifié de modéré.	> Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 740		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Frangé sud-est du hameau du Teil		> Modification du paysage quotidien > Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 8
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 112m | 136m | 180m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E03 (2,6km)
 Éolienne la plus éloignée : E05 (4,1km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien de la Cérisaie
- Projet éolien du Fourris

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

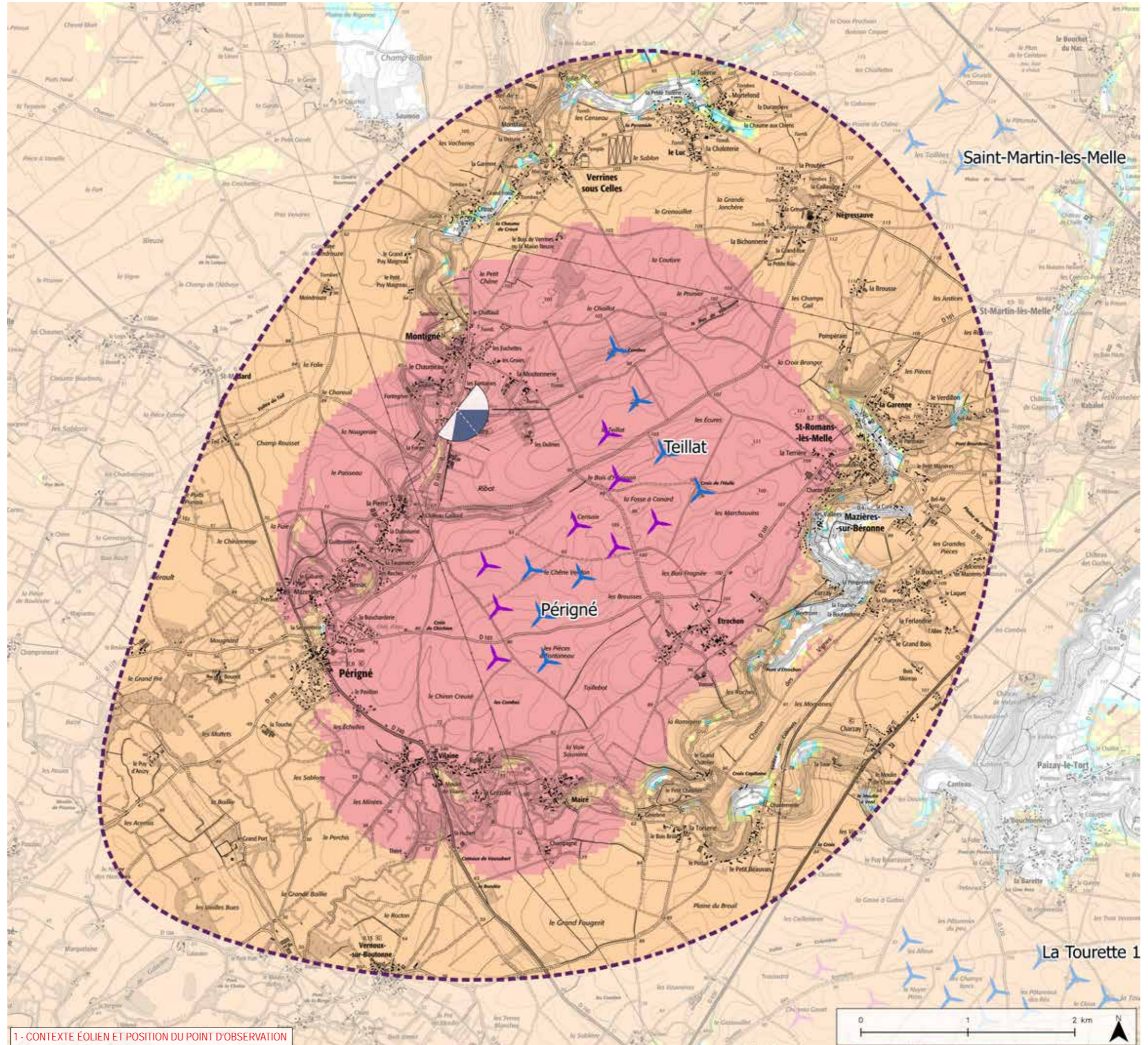
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

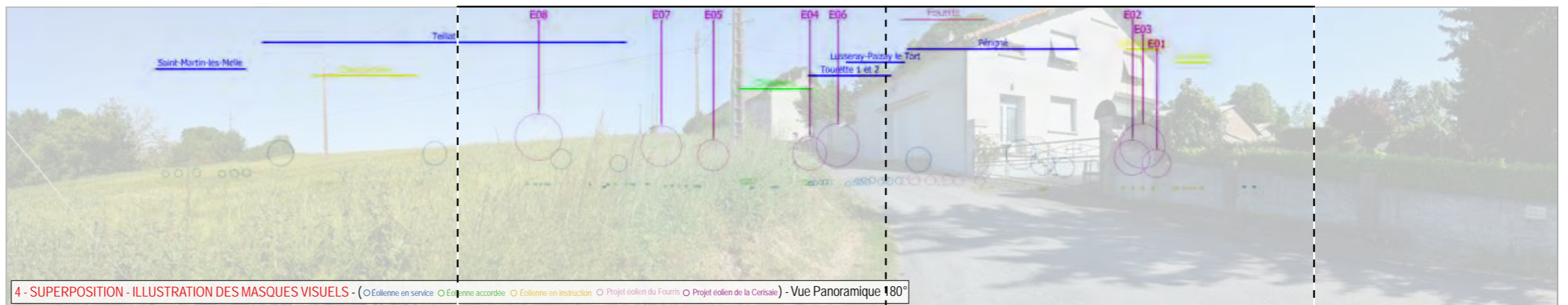
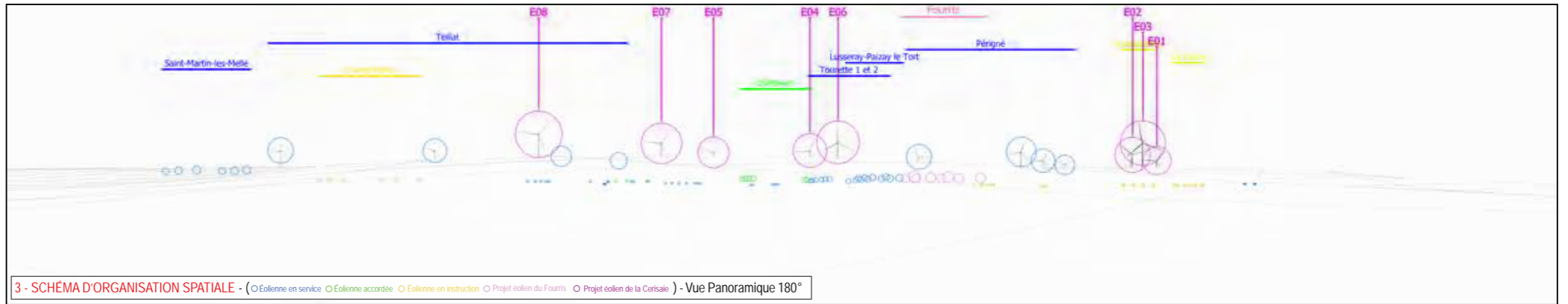
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

Identifiant : 55
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 450306, 6572774, 68
 Date et heure de prise de vue : 18/05/2020 16:40
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m







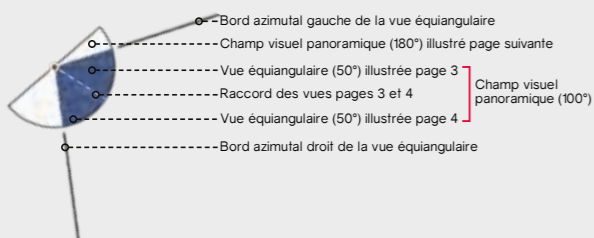
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Teillat	Depuis la frange du village de Montigné, le long de la RD 103, le relief est marqué. La vue est fermée au sud par la trame bâtie du village et, à l'inverse, s'ouvre sur une parcelle cultivée au nord. Les parcs éoliens de Teillat et Périgné 1 sont en grande partie masqués par le relief et seules quelques pales du projet de la Cerisaie sont visibles en arrière-plan du champ. Au regard des dimensions apparentes des éoliennes, du fait de la proximité du parc éolien avec le village de Montigné, elles constituent un point d'appel notable dans le paysage perçu par les habitants. L'impact paysager est qualifié de modéré.	> Renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 103		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Frange du village de Montigné		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 8
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 112m | 136m | 180m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E08 (1,4km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (2,4km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien de la Cerisaie
- Projet éolien du Fourris

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

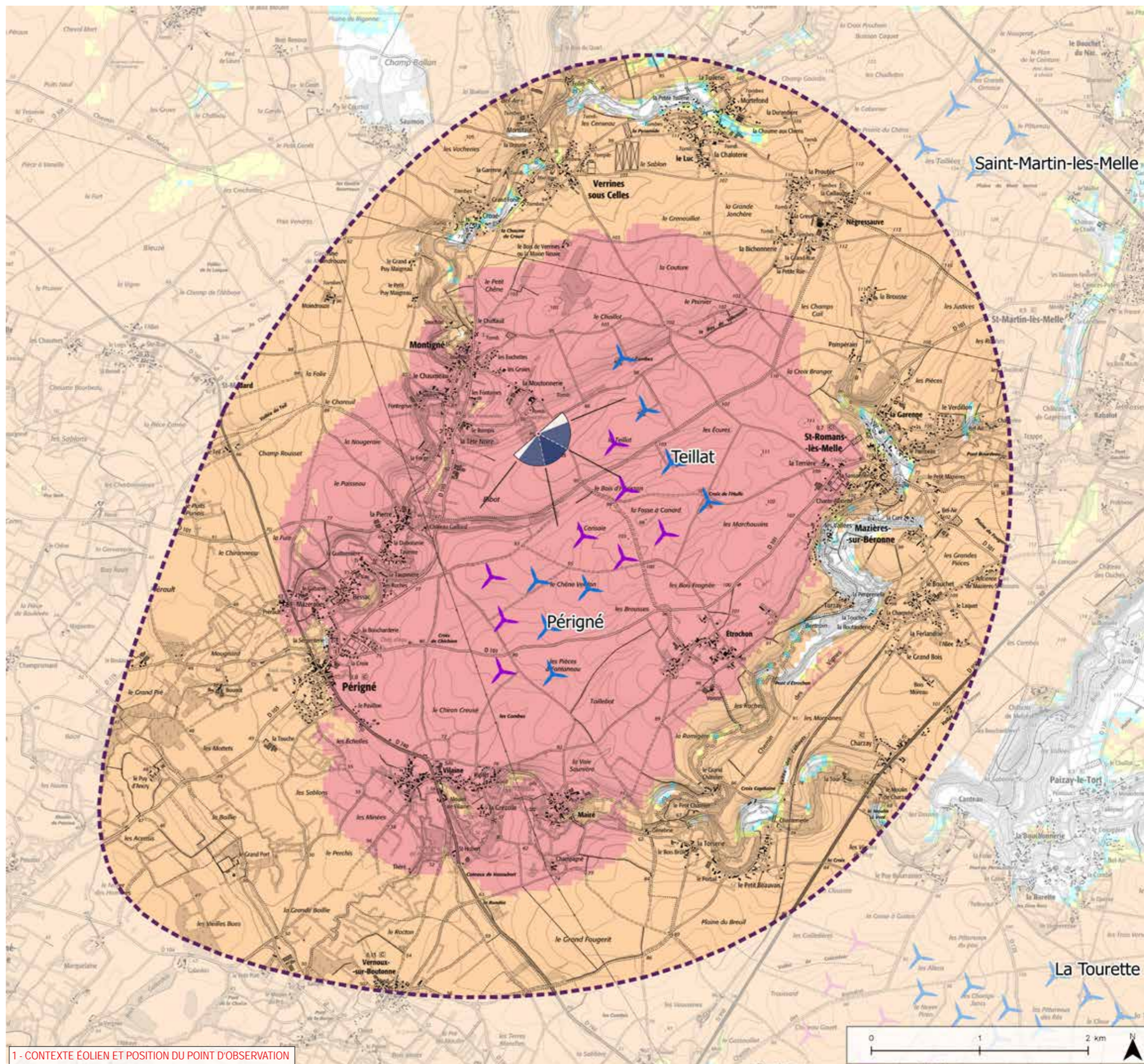
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



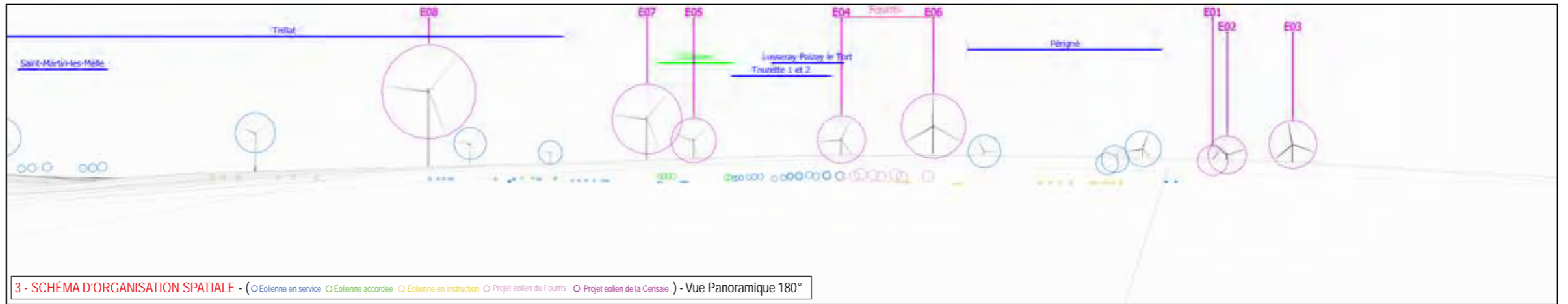
1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

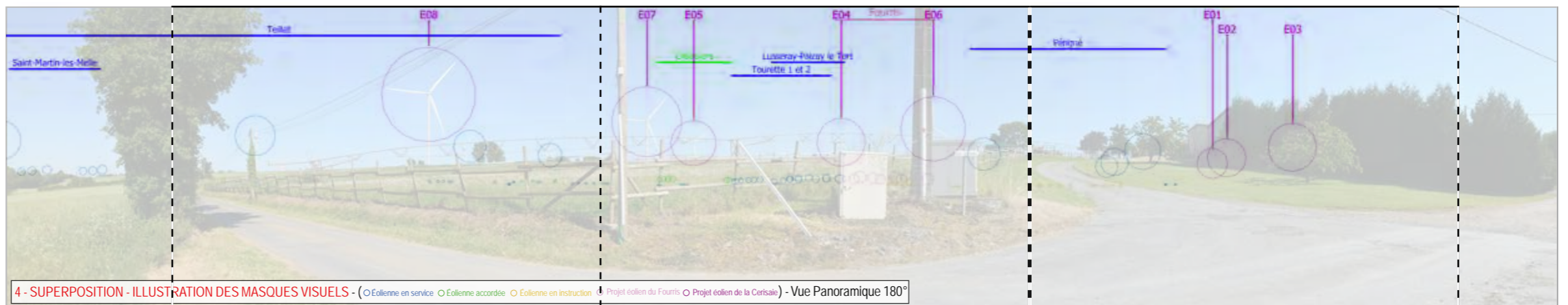
Identifiant : 56
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 451011, 6572638, 86
 Date et heure de prise de vue : 18/05/2020 17:29
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m



2 - SITUATION EXISTANTE - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée) - Vue Panoramique 180°



3 - SCHÉMA D'ORGANISATION SPATIALE - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée ○ Eolienne en instruction ○ Projet éolien du Fournis ○ Projet éolien de la Cersaie) - Vue Panoramique 180°



4 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée ○ Eolienne en instruction ○ Projet éolien du Fournis ○ Projet éolien de la Cersaie) - Vue Panoramique 180°



5 - PHOTOSIMULATION - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée ○ Eolienne en instruction ○ Projet éolien du Fournis ○ Projet éolien de la Cersaie) - Vue Panoramique 180°







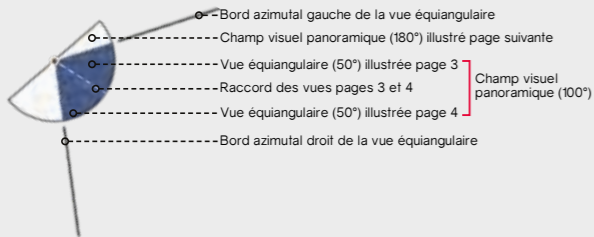
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Teillat	Depuis l'habitat isolé des Oulmes la vue est ouverte sur une parcelle cultivée bordée de barrières en bois créant un léger filtre visuel à hauteur du regard. Le projet éolien de la Cerisaie est implanté à 1,5 km, en avant-plan des parcs éoliens existants. Le projet vient densifier le motif éolien et renforce de manière significative le motif éolien déjà présent. La modification du paysage quotidien des habitants de l'habitat isolé est importante. L'impact paysager est fort à très fort selon l'enjeu paysager.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Habitat isolé des Oulmes		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 8
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 112m | 136m | 180m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E08 (0,7km)
 Éolienne la plus éloignée : E01 (2,2km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien de la Cérisaie
- Projet éolien du Fourris

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

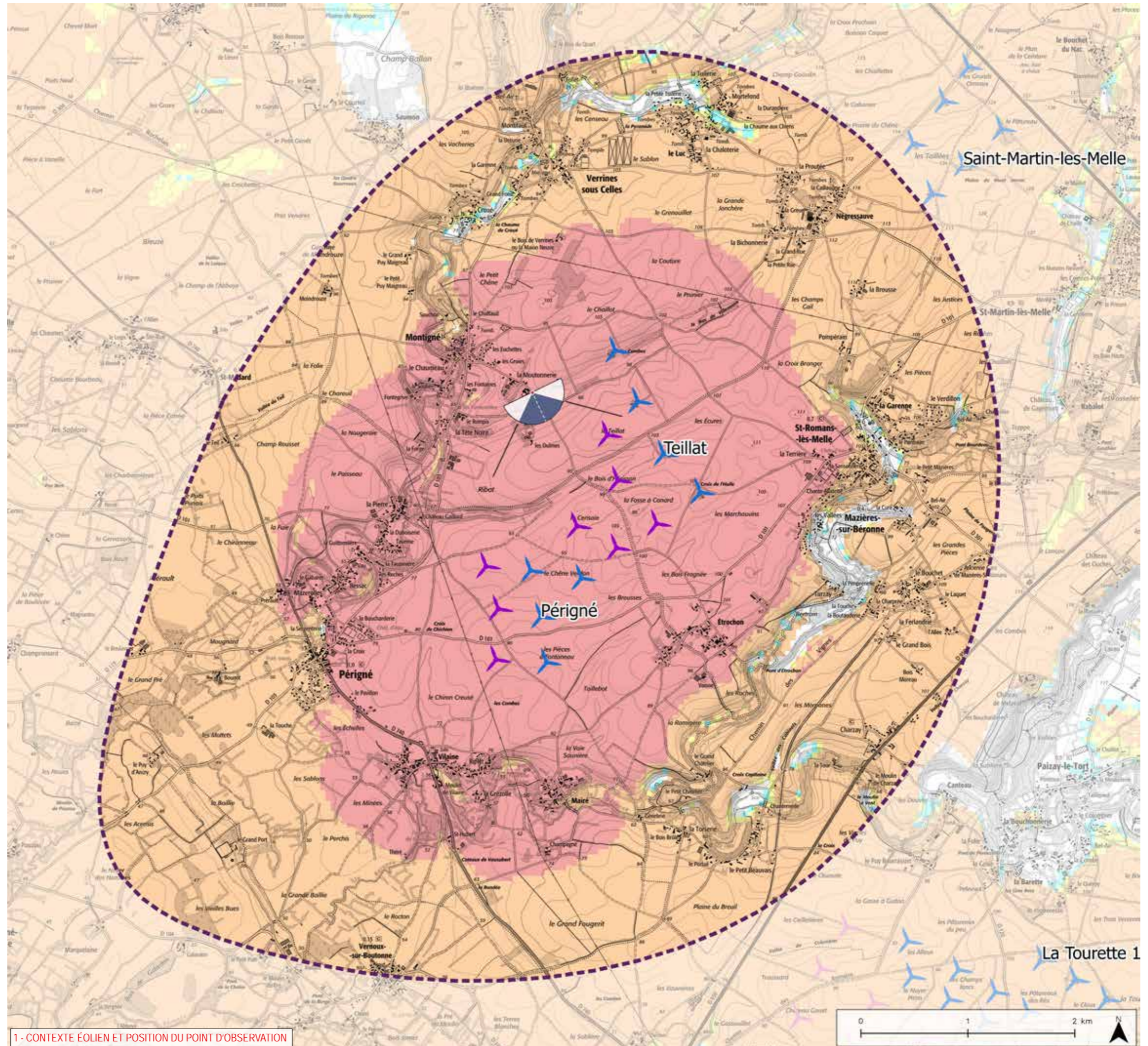
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



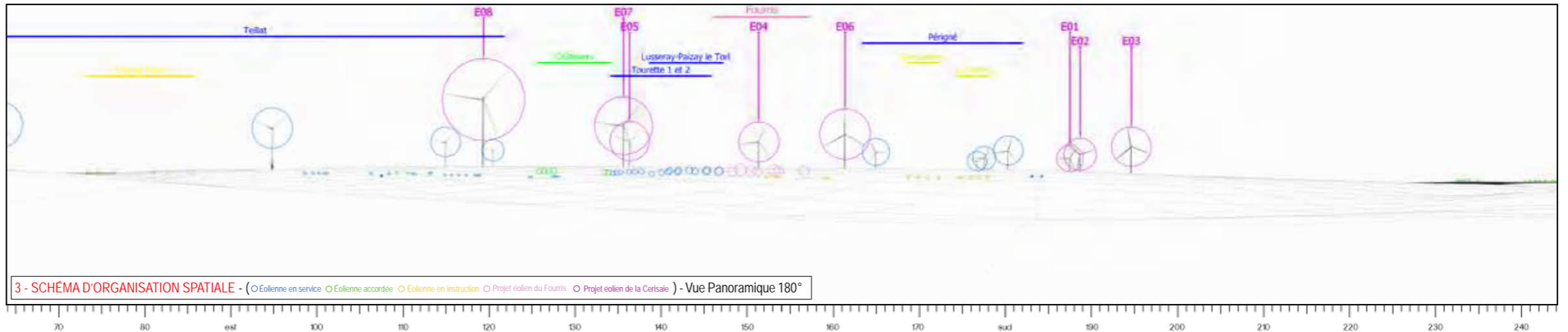
1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

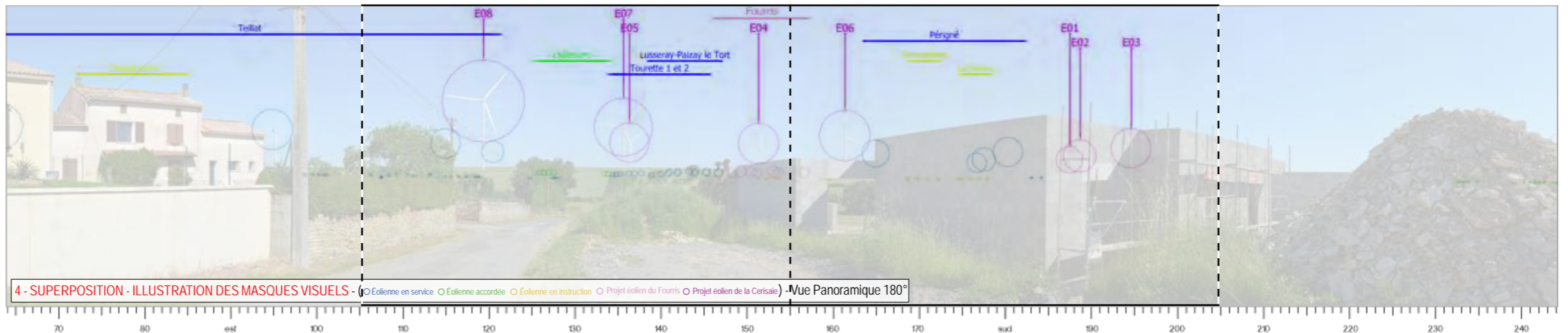
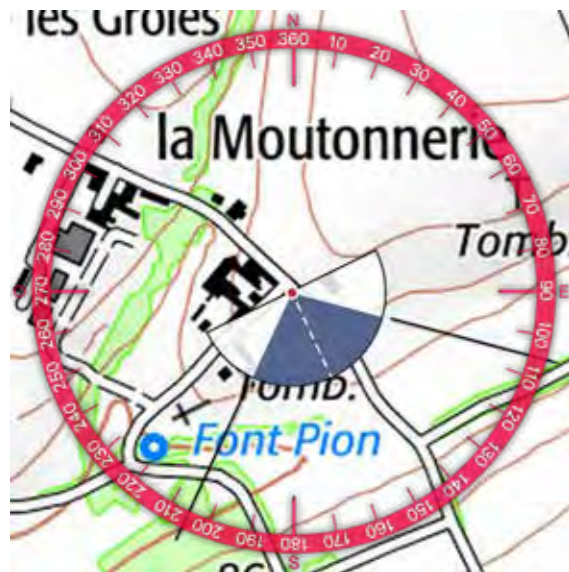
Identifiant : 57
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 451010, 6572942, 88.1
 Date et heure de prise de vue : 18/05/2020 17:35
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m



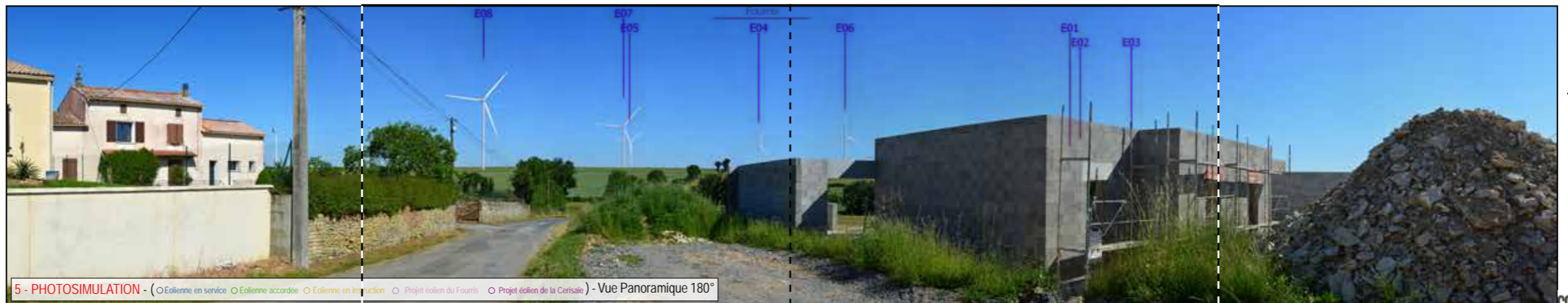
2 - SITUATION EXISTANTE - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée) - Vue Panoramique 180°



3 - SCHÉMA D'ORGANISATION SPATIALE - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée ○ Eolienne en instruction ○ Projet éolien du Foursis ○ Projet éolien de la Cerisaie) - Vue Panoramique 180°



4 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée ○ Eolienne en instruction ○ Projet éolien du Foursis ○ Projet éolien de la Cerisaie) - Vue Panoramique 180°



5 - PHOTOSIMULATION - (○ Eolienne en service ○ Eolienne accordée ○ Eolienne en instruction ○ Projet éolien du Foursis ○ Projet éolien de la Cerisaie) - Vue Panoramique 180°





TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Périgné et Teillat	Depuis le hameau de la Moutonnerie la vue est cadrée par la trame bâtie (notamment une partie qui est en construction à l'ouest) et le relief est marqué par un vallon sec. Les éoliennes du projet de la Cerisaie et des parcs existants sont implantées sur le versant opposé de ce vallon. Une partie du parc est masqué par des éléments plus proches mais certaines éoliennes sont entièrement visibles. À cette distance, la prégnance des éoliennes visibles est importante et le parc éolien domine le relief du vallon. L'impact paysager sur le paysage quotidien des riverains est très fort.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Depuis le hameau de la Moutonnerie		> Modification du paysage quotidien > Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES IMMÉDIATE

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
25	Perception depuis le centre-bourg de Verrines-sous-Celle		L'église Saint Maixent			Teillat et Périgné
26	Perception depuis la frange sud de Verrines-sous-Celles		SPR de Verrines-sous-Celles			Teillat et Périgné
27	Perception depuis la sortie du hameau de Négressauve				Frangé sud-ouest de Négressauve	Teillat et Périgné
28	Perception depuis le centre bourg de Saint Romans-lès-Melle				Centre-bourg-Saint-Romans-lès-Melle	Périgné et Teillat
29	Perception depuis la frange sud-ouest de st-Romans-lès-Melle le long de la RD 101	RD 101			Frangé sud-ouest de Saint-Romans-lès-Melle	Périgné et Teillat
30	Perception depuis la frange ouest du hameau du Bouchet			Vallée de la Béronne	Frangé ouest du hameau du Bouchet	Périgné et Teillat
31	Perception depuis la frange sud-ouest du bourg de St-Romans-lès-Melle				Frangé Sud-Ouest du bourg de St-Romans-lès-Melle	Périgné
32	Perception depuis la frange ouest d'Étrochon				Vue depuis la frange ouest d'Étrochon	Périgné et Teillat
33	Perception depuis le hameau d'Étrochon	Chemin de compostelle			Hameau d'Étrochon	Périgné et Teillat
34	Perception depuis la frange du hameau du grand Châtelier			Vallée de la Béronne	Frangé ouest du hameau du grand Châtelier	Périgné
35	Perception depuis la RD 950	RD 950				Périgné et Teillat
36	Perception depuis la frange nord du hameau de Mairé				Frangé nord du hameau de Mairé	Périgné et Teillat
37	Perception depuis la frange nord du village de Vilaine				Frangé nord du village de Vilaine	Périgné et Teillat
38	Perception depuis la RD 740	RD 740				Périgné et Teillat
39	Perception depuis la frange nord de Vernoux-sur-Boutonne				Frangé nord Vernoux-sur-Boutonne	Teillat, Périgné et Saint-Martin-les-Melle
40	Perception depuis le domaine de Grand port		Domaine de Grand port			Teillat, Périgné et Saint-Martin-les-Melle
41	Perception depuis le centre-bourg de Périgné		Église Saint-Martin		Centre-bourg de Périgné	
42	Perception depuis la frange nord-est de Périgné	RD 101			Frangé nord-est de Périgné	Périgné et Teillat
43	Perception depuis la frange nord de Périgné				Frangé nord de Périgné	Périgné
44	Perception depuis la frange du hameau du Teil	RD 740			Hameau du Teil	Périgné et Teillat
45	Perception depuis la frange du village de Montigné	RD 103			Frangé du village de Montigné	Teillat
46	Perception depuis l'habitat isolé des Oulmes				Habitat isolé des Oulmes	Teillat
47	Perception depuis le hameau de la Moutonnerie				Hameau de la Moutonnerie	Périgné et Teillat

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

FIGURE 107 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES IMMÉDIATE

3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Tout comme l'aire d'étude rapprochée, l'aire immédiate se caractérise par une plaine de champs ouverts. L'absence de relief marqué et l'ouverture des vues sont caractéristiques de ce paysage. Toutefois, la plaine est découpée par deux vallées majeures. Deux photomontages ont été réalisés pour relever les impacts depuis la vallée de la Béronne. Les impacts identifiés sont fort.

Néanmoins, l'ensemble des photomontages réalisés dans l'aire d'étude rend compte de la modification du paysage existant par le projet éolien. Ils permettent de conclure, que lorsque les éoliennes sont visibles, elles seront souvent perçues très lisiblement dans ce paysage à grande échelle, favorable à l'accueil de l'éolien et empreint de la présence des parcs éoliens de Périgné et du Teillat.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

De la même manière que les deux aires d'étude précédentes, l'effet cumulé avec les parcs existants de Périgné et du Teillat est important et les sensibilités relevées vont de très faible à forte en fonction des filtres visuels présents (tels que le relief, les haies bocagères ou les boisements).

Bien que l'implantation finale s'appuie cartographiquement sur celle des parcs existants, le nombre d'éoliennes supplémentaires crée localement des chevauchements visuels réduisant la lisibilité du projet. De plus, en fonction de la position de l'observateur, d'autres parcs s'ajoutent visuellement, notamment celui de Saint-Martin-les-Melle au nord-est.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les principaux axes de communication qui maillent le territoire de l'aire d'étude immédiate, le parc en projet présente un impact paysager qualifié de modéré à très fort. Toutefois, les principaux axes présents au sein de l'aire immédiate (RD 950, RD 740 et RD 103) présentent des impacts majoritairement modérés (photomontages n°35, 38, 44 et 45) mais des impacts fort (photomontage n°29) et très fort (photomontage n°42) ont été recensés depuis la RD 101 traversant également l'aire d'étude immédiate.

De plus, le chemin de Compostelle passe à l'est du projet et présente par moment un impact très fort (photomontage n°33).

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURG

L'enjeu de la perception du projet éolien depuis les lieux d'habitation est important et les sensibilités ont été identifiées comme allant de modérées à très forte dans l'état initial. L'aire d'étude immédiate abrite en effet 8 villages à proximité du projet avec des perceptions qui peuvent être ouvertes en profondeur depuis les franges. Les 18 photomontages réalisés depuis l'habitat illustrent soit les perceptions visuelles les plus défavorables - qu'il convient donc de nuancer - soit des points de vue représentatifs des perceptions à l'échelle du bourg.

Des masques visuels (front bâti, végétation arborée privative) s'interposent par endroit entre l'observateur et le projet éolien atténuant alors sa prégnance, les impacts étant souvent qualifiés de faible à fort (12 photomontages concernés). Cependant, certaines rues orientées en direction du projet ou certaines franges ouvertes sur l'espace agricole offrent des fenêtres de visibilité sur le projet éolien où la prégnance des éoliennes est importante (6 photomontages concernés - impact très fort).

Ainsi, au regard des photomontages réalisés, les hameaux et les villages d'Étrochon, Vilaine et Périgné ainsi que les habitats isolés des Oulmes et de la Moutonnerie sont les plus sensibles vis-à-vis du projet éolien (impacts paysagers très forts).

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

L'aire d'étude immédiate abrite 6 monuments historiques dont trois présentent des sensibilités évaluées comme forte, modérée et faible au stade de l'état initial : Église Saint-Martin (MH 1), l'église Saint-Maixent (MH 2) et le domaine du Grand-Port à Vernoux-sur-Boutonne. Ces monuments ont fait l'objet de photomontages qui concluent à un impact très faible pour l'église Saint-Maixent et le domaine du Grand-Port (photomontages 25 et 40) et un impact nul pour l'église Saint-Martin (photomontage 41).

De plus, le bourg de Verrines-sous-Celles, protégé au titre du SPR de Celles-sur-Belle, se situe dans l'aire d'étude immédiate. Depuis les franges du village, en raison de l'ouverture visuelle et de sa proximité avec le projet, l'impact du projet est fort.

G . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE

4 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

Les schémas de saturation visuelle qui suivent donnent une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré d'encerclement des lieux de vie par les parcs éoliens construits, autorisés et par le projet éolien de la Cerisaie, objet de la présente étude. Il s'agit naturellement d'une approche théorique qui prend bien en compte le relief mais qui ne prend pas en considération les obstacles tels que les haies, les boisements et le bâti. Cette méthodologie est élaborée par l'agence Couasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux intervisibilités entre les parcs.

Les schémas de saturation apportent ainsi une lecture théorique (par l'analyse du relief, l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur la saturation visuelle éolienne depuis un point donné. Pour chaque cas étudié, les schémas de saturation visuelle sont complétés par des photomontages afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle (évaluation du couvert végétal et analyse de la trame urbaine et des perceptions vers les projets éoliens).

La saturation visuelle est analysée sur une aire de 10 km, puisqu'au delà, la prégnance visuelle d'un projet éolien diminue fortement.

Quatre à cinq critères sont étudiés, chacun de ces critères ayant un seuil d'alerte spécifique :

> **Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon** : ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens. Si l'angle cumulé est supérieur à 120°, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 1b - Indice de densité sur les horizons occupés** : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé, soit le nombre total d'éoliennes visibles présentes sur l'aire de 10 km divisé par l'indice d'occupation de l'horizon. S'il est supérieur à 0,5 dans l'aire de 10 km, le seuil d'alerte est atteint. *L'analyse de ce critère est déclenchée dès lors que le seuil d'alerte du critère n°1 est atteint.*

> **Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien** : cela correspond à la somme des angles occupés par le motif éolien et dont la hauteur apparente verticale des éoliennes est supérieure à 1° (on considère alors qu'elles peuvent être prégnantes). Si cette somme est supérieure à 100° sur l'aire de 10 km, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 3 - Angle de respiration maximal ou indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle sans éolienne dit « de respiration ». Si l'angle est inférieur à 90°, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 4 - Répartition des espaces de respiration** : cela correspond à la détermination du nombre d'angle(s) de 60° (angle maximum de la vision humaine) présent(s) sans éoliennes visibles. Si le nombre est inférieur à 2, le seuil d'alerte est atteint.

La société Volkswind travaille sur un second projet, celui de la ferme éolienne du Fourris à proximité de Brioux-sur-Boutonne. Afin de prendre en compte un impact visuel maximisant, cette étude présentera la saturation visuelle de chacun des projets ainsi que l'étude du cumul des deux projets.

Les quatre critères présentés précédemment sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté du parc éolien de la Cerisaie (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée (en pourcentage positif (critères 1 et 2), négatif (critères 3 et 1b) et en nombre (critère 4)). Cette évolution est également présentée pour la ferme éolienne du Fourris ainsi que pour le cumul des deux projets.

Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma de saturation et tableau).

Concernant la réalisation technique des schémas de saturation, plusieurs éléments sont à préciser au préalable :

> Lorsque deux groupements éoliens sont distants de moins de 5°, ils sont considérés comme faisant partie d'un même angle de saturation et aucun angle de respiration n'est répertorié.

> Quatre anneaux entourent les schémas de saturation : le premier (bord intérieur) indique les angles à l'état initial, le deuxième à l'état projeté du parc de la Cerisaie, le troisième à l'état projeté de la ferme éolienne du Fourris et le quatrième (bord extérieur) à l'état projeté du cumul des deux projets.

> Un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation. Il représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation.

5 . CHOIX DES BOURGS

Les villages de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle, Melle, Verrines-sous-Celles, Brioux-sur-Boutonne, Lusseray, Paizay-le-Tort et Tillou, à proximité du projet, ont fait l'objet d'une analyse afin d'estimer les risques d'encerclement et d'occupation auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire.